

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Dispositions réglementaires

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce document représente une étape substantielle de la procédure budgétaire des collectivités et a pour objectif de soumettre à l'information et au débat des conseillers municipaux les conditions d'élaboration des budgets primitifs sur la base des analyses prospectives et rétrospectives ainsi que des paramètres qui ont permis de les construire.

Le déroulement du rapport permettra, sur la base des données chiffrées issues des comptes administratifs des dernières années, d'analyser la situation financière et fiscale de la collectivité et d'évoquer les perspectives et orientations 2024.

Le présent rapport d'orientations budgétaires proposé pour la séance du 19 février 2024 reprend l'ensemble des actions et moyens portés par les derniers budgets communaux exécutés et les orientations fléchées pour la mandature 2020-2026.

Préambule contextuel

Le contexte économique international.

Après la pandémie de COVID-19 et les guerres en Ukraine et au Proche-Orient, l'économie mondiale reste engluée dans des perspectives de croissance historiquement faibles et d'inflation encore forte malgré une fin d'année 2023 peut-être un peu moins négative que prévue initialement. L'aggravation des tensions géopolitiques fragilise toujours un peu plus les perspectives de croissance mondiale, qui ,selon le FMI devrait être de **3,1 % en 2024 et de 3,2 % en 2025.**

Dernières projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION	PROJECTIONS	
	2023	2024	2025
Production mondiale	3,1	3,1	3,2
Pays avancés	1,6	1,5	1,8
États-Unis	2,5	2,1	1,7
Zone euro	0,5	0,9	1,7
Allemagne	-0,3	0,5	1,6
France	0,8	1,0	1,7
Italie	0,7	0,7	1,1
Espagne	2,4	1,5	2,1
Japon	1,9	0,9	0,8
Royaume-Uni	0,5	0,6	1,6
Canada	1,1	1,4	2,3
Autres pays avancés	1,7	2,1	2,5
Pays émergents et pays en développement	4,1	4,1	4,2
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,4	5,2	4,8
Chine	5,2	4,6	4,1
Inde	6,7	6,5	6,5
Pays émergents et pays en développement d'Europe	2,7	2,8	2,5
Russie	3,0	2,6	1,1
Amérique latine et Caraïbes	2,5	1,9	2,5
Brésil	3,1	1,7	1,9
Mexique	3,4	2,7	1,5
Moyen-Orient et Asie centrale	2,0	2,9	4,2
Arabie saoudite	-1,1	2,7	5,5
Afrique subsaharienne	3,3	3,8	4,1
Nigéria	2,8	3,0	3,1
Afrique du Sud	0,6	1,0	1,3
Pour mémoire			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,2	4,0	4,0
Pays en développement à faible revenu	4,0	5,0	5,6

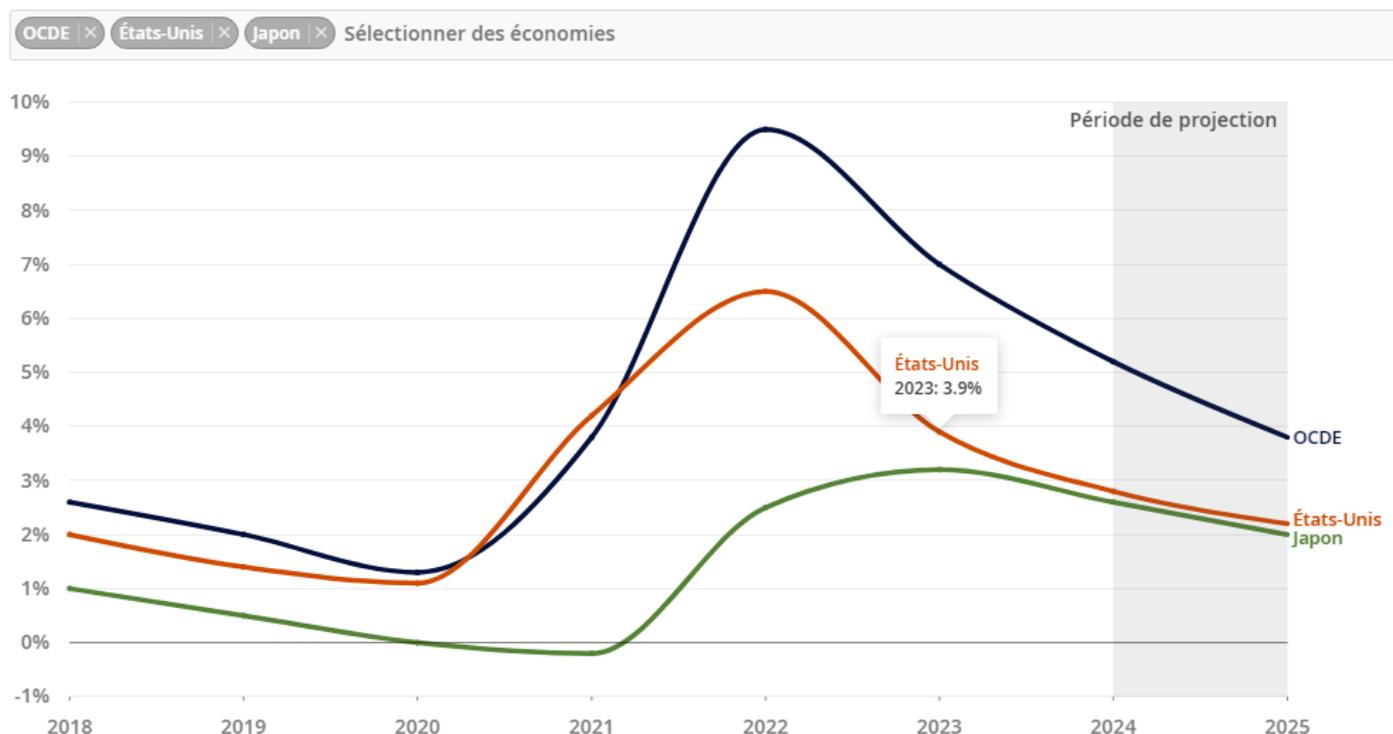
Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier, 2024.

Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire ; l'exercice 2023/2024 (qui commence en avril 2023) apparaît dans la colonne 2023. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 5,7 % en 2024 et de 6,8 % en 2025 (années civiles).

L'inflation, autour de 7% en 2023, sauf nouvel évènement d'ampleur, géopolitique ou climatique, qui pourrait occasionner de nouveaux durcissements des politiques monétaires, devrait retrouver des niveaux moindres d'ici 2025, de l'ordre de 5,2% en 2024 et 3,8% en 2025 selon les prévisions : la baisse de l'inflation et la stabilité financière est en effet une priorité commune à l'ensemble des pays et de leurs banques centrales.

Inflation globale

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, novembre 2023

Le contexte économique national

En dépit des multiples chocs auxquels elle a été confrontée en 2022 (crise de l'énergie provoquée par la guerre en Ukraine, poussée inflationniste inconnue depuis les années 1980, forte remontée des taux d'intérêt), l'économie française a plutôt bien résisté jusqu'ici. À la fin du 2ème trimestre, l'acquis de croissance pour 2023 était de 0,8 %. Le soutien de la sphère publique a permis aux ménages d'amortir en partie les chocs des prix et aux entreprises de préserver à peu près leur trésorerie, avec toutefois une forte disparité sectorielle. Les ménages ont conservé un taux d'épargne élevé (18,8 % au 2ème trimestre 2023), bien supérieur à celui qui prévalait fin 2019. Le marché du travail est resté porteur (dopé en France par les mesures en faveur de l'apprentissage), avec un taux de chômage à 7,2 % au 2ème trimestre 2023, un point plus bas que son niveau d'avant la crise sanitaire (fin 2019).

Sur le front de l'inflation, une décélération s'est amorcée au printemps (+ 4,8 % en glissement annuel en août 2023 contre un pic à 6,3 % en février) sous l'effet notamment du reflux des prix des produits pétroliers. Par rapport à d'autres pays, la France s'est distinguée par une inflation plus limitée en 2022, grâce au bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement. En revanche, la hausse du tarif réglementé du gaz en janvier 2023, puis de celui de l'électricité en février et en août, a exercé une pression haussière, d'autant que le prix du pétrole s'est de nouveau un peu tendu à l'été du fait d'une

réduction de l'offre des pays producteurs. Affichant toujours un niveau élevé sur un an, la hausse des prix des produits alimentaires a commencé néanmoins à se tempérer. La détente sur les chaînes d'approvisionnement et le reflux des prix de l'énergie commencent aussi à se traduire par une accalmie des prix des produits manufacturés. La hausse des prix des services reste marquée du fait de l'augmentation des salaires.

Durant l'été, le climat des affaires s'est assombri laissant craindre un marché du travail moins porteur. Hors microentreprises, le niveau des défaillances d'entreprises est désormais nettement supérieur à ce qui était observé avant la crise sanitaire. Enfin, l'ajustement du marché immobilier à des taux plus élevés a commencé. La construction neuve fait face à un repli spectaculaire de son activité, qui va peser sur le secteur du bâtiment qui commence à enregistrer des réductions d'emplois.

La loi de finances 2024

Les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %. La normalisation de l'inflation reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l'été 2023. Les services deviendraient les principaux contributeurs à l'inflation, en particulier ceux réagissant le plus aux dynamiques salariales (hôtellerie-restauration, services aux ménages, etc.). En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait - 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027.

Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles. La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027.

Les principales mesures de la loi de finances concernant directement les collectivités

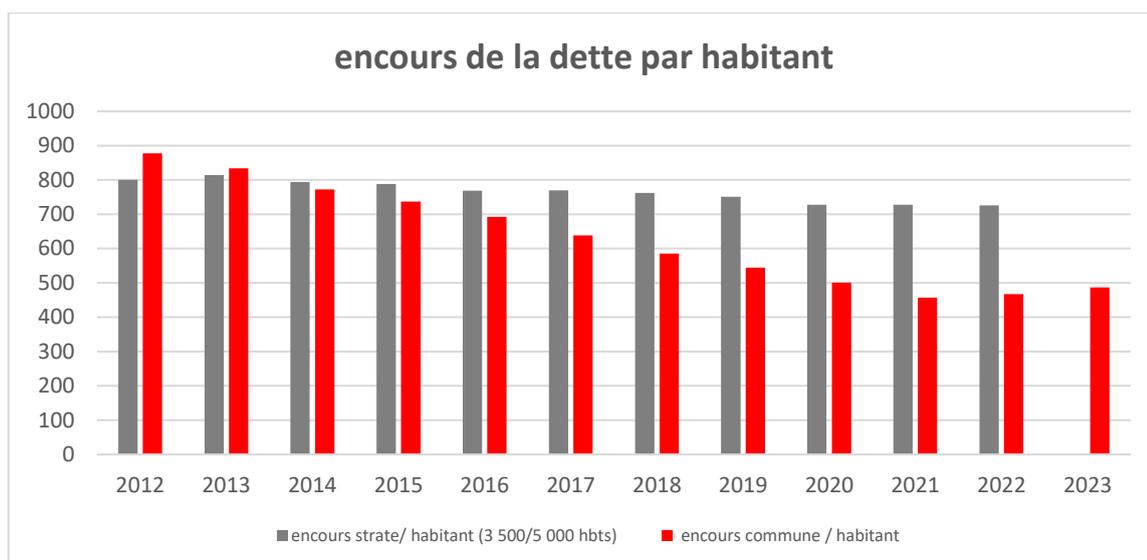
- Les dépenses d'aménagement de terrains sont réintégrées dans le FCTVA ;
- Plus de 2 milliards d'euros de DETR, DSIL, DSID et FNADT.
- Le fonds vert est porté à 2,5 milliards d'euros ;
- La DGF en 2024 est abondée de 220 millions € supplémentaires dont 190 millions € pour les dotations de péréquations. La DGF 2024 devrait donc rester stable pour 95% des collectivités ;
- Maintien du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité dont le seuil de déclenchement est relevé à 250 €/MWH (contre 180 €/MWH) ;
- Revalorisation forfaitaire des bases fiscales pour les valeurs locatives foncières de 3.9 % ;
- Compensation par l'Etat des pertes liées à la taxe sur les logements vacants.

Situation financière de la commune

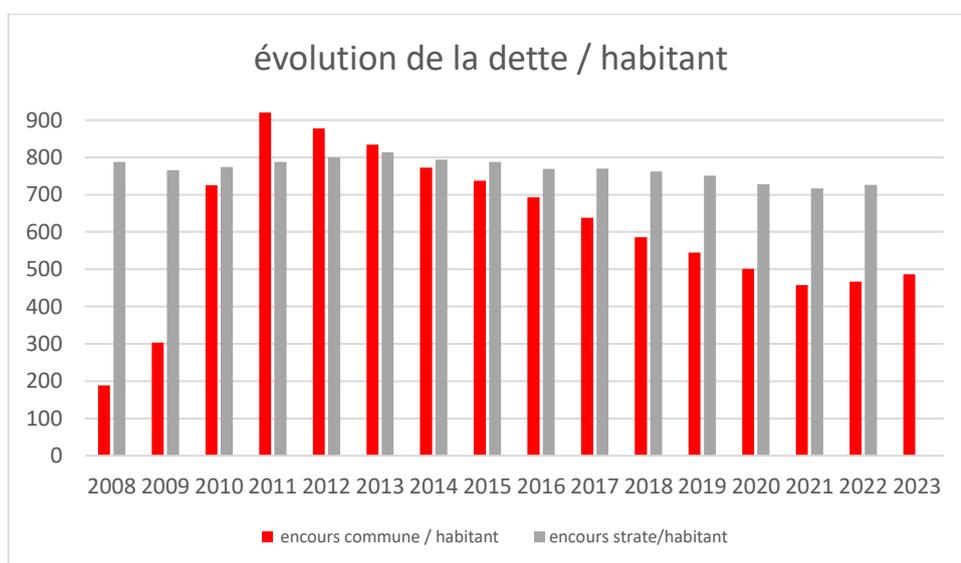
La situation de la commune est analysée à partir des trois indicateurs que sont l'endettement, la fiscalité et l'épargne.

La dette

L'encours de dette s'élève au 31 décembre 2023 à 2 118 385 €. Il n'a cessé de baisser depuis 10 ans où il représentait 3 622 349 € au 31 décembre 2011 et 2 528 215 € au 31 décembre 2018.



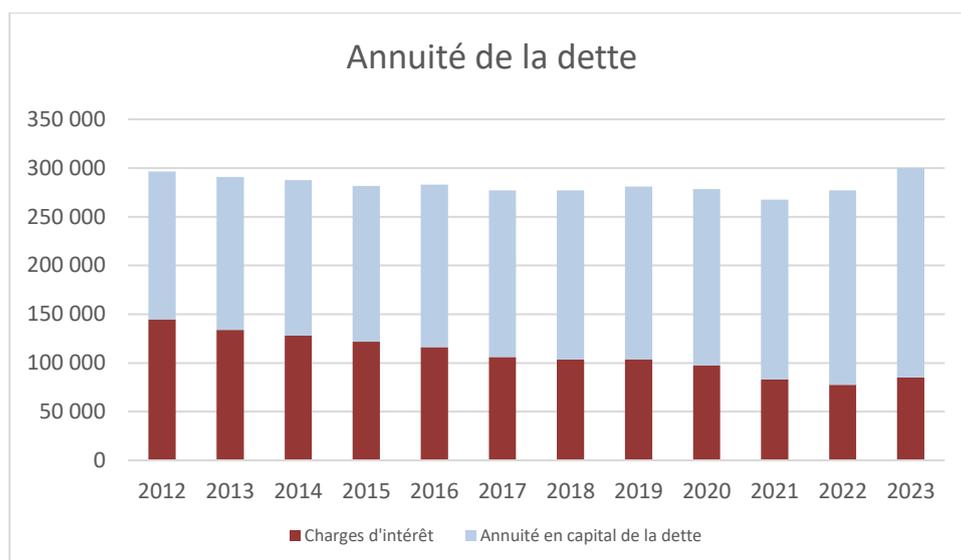
* les données 2023 de la strate ne sont pas disponibles



* les données 2023 de la strate ne sont pas disponibles

Les caractéristiques de la dette de la commune sont très favorables en termes :

- De niveau : l'endettement par habitant est inférieur de 63 % à la moyenne de la strate (alors qu'il était supérieur en 2013) ;
- D'évolution : la dette a légèrement augmenté depuis 2023 du fait de l'acquisition de biens immobiliers en vue de la création de logements sociaux qui contribueront à la diminution du prélèvement au titre de la loi SRU à partir de 2024 ;
- De sécurité : aucun produit toxique, 100 % de l'encours en taux fixe ;
- De capacité de remboursement : le ratio encours de dette / épargne brute est de 3.5 ans en 2023, très loin de la limite fixée à 12 ans par l'Etat dans le cadre du dispositif de contractualisation.



La dette pèse peu sur le budget de la commune. Les annuités, sur 2022, représentent 5,06 % des recettes de fonctionnement.

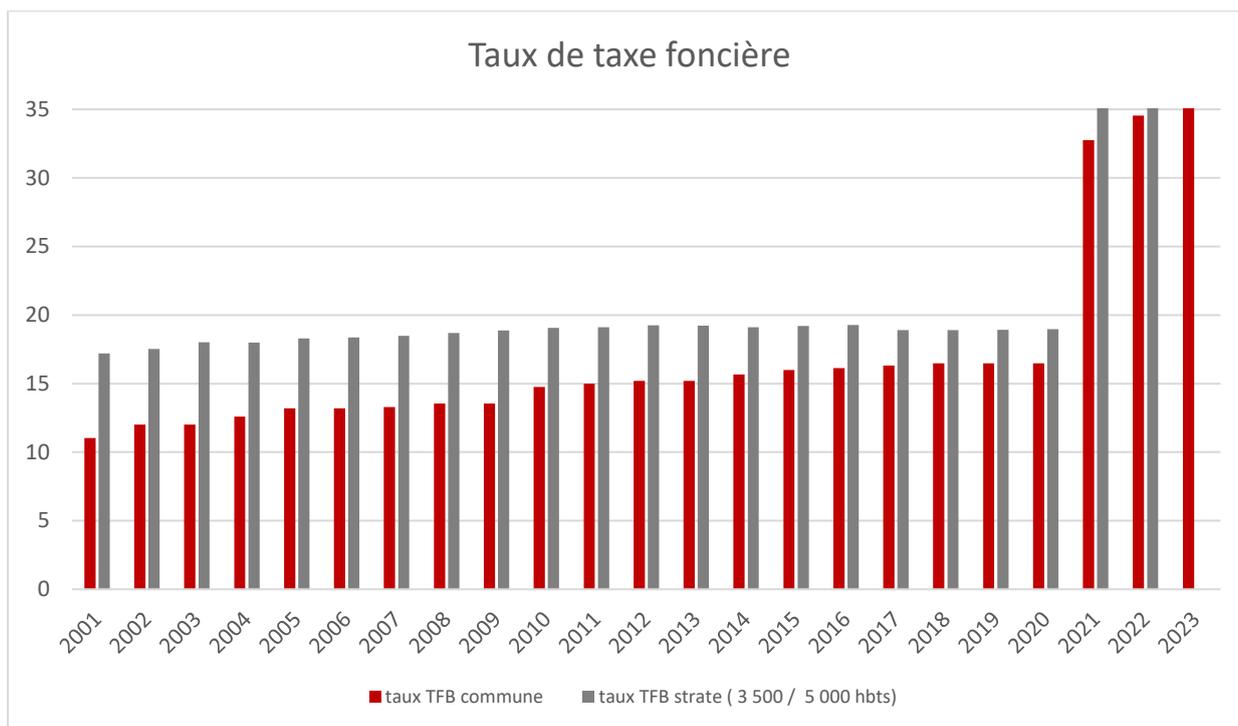
Malheureusement la commune n'a pas pu profiter des taux d'intérêt extrêmement faibles en vigueur depuis plusieurs années, ce qui n'était pas le cas à la conclusion des emprunts. Sont en particulier ciblés 3 emprunts souscrits auprès du Crédit Agricole en 2005 et 2010 à taux fixe et qui représentent 53 % de l'encours. Leur durée résiduelle moyenne est de 13 ans et le taux moyen s'élève à 3,84 %. Les conditions contractuelles empêchent une sortie du contrat sans renégociation. Le surcoût pour la commune sur l'ensemble de la durée des remboursements peut être évalué à 350 000 €.

La fiscalité

Engagée, depuis 2020, dans une politique de justice fiscale, la commune commence à percevoir les produits supplémentaires.

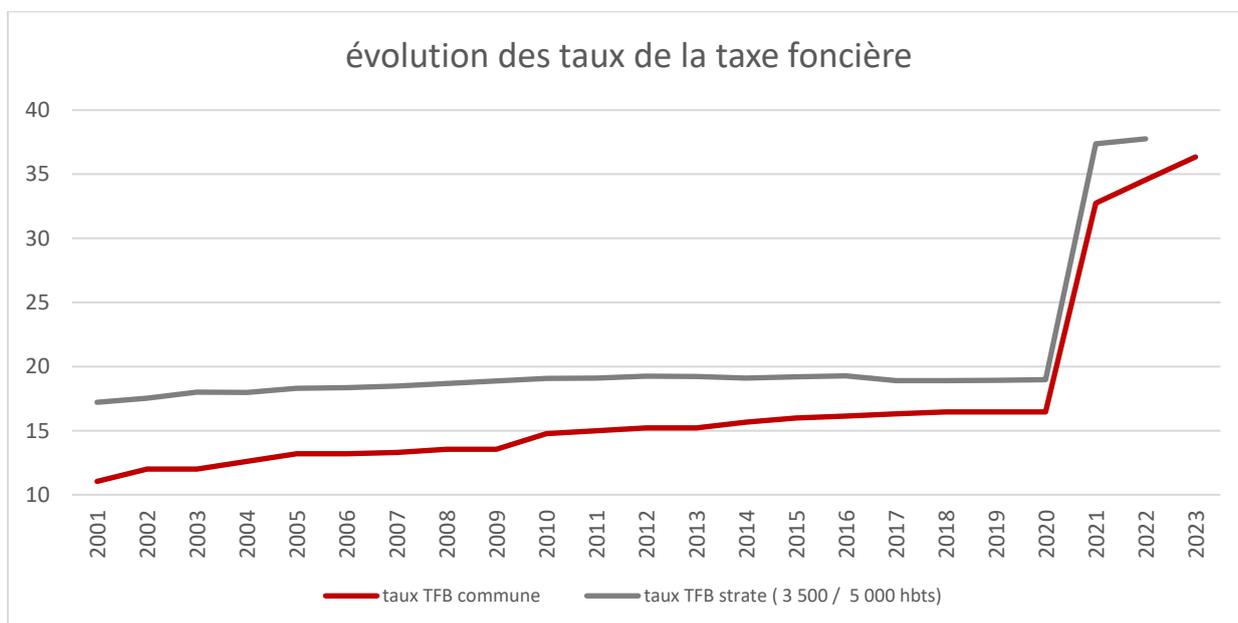
En effet, en 2022, le cabinet Ecofinance a mené une analyse sur la taxe sur la publicité extérieure qui a permis sa mise en place (en excluant les petits commerces dont les enseignes font de moins de 12m²). Les produits supplémentaires sur le budget 2023 et à venir sont de l'ordre de 22 000 €.

Pour rappel, en 2021, les communes ont bénéficié du transfert de la part départementale de la taxe foncière (d'où l'importante augmentation des taux communaux cette année-là).



* les données 2023 de la strate ne sont pas disponibles

* avec prise en compte de la part départementale (15,05 %) à partir de 2021

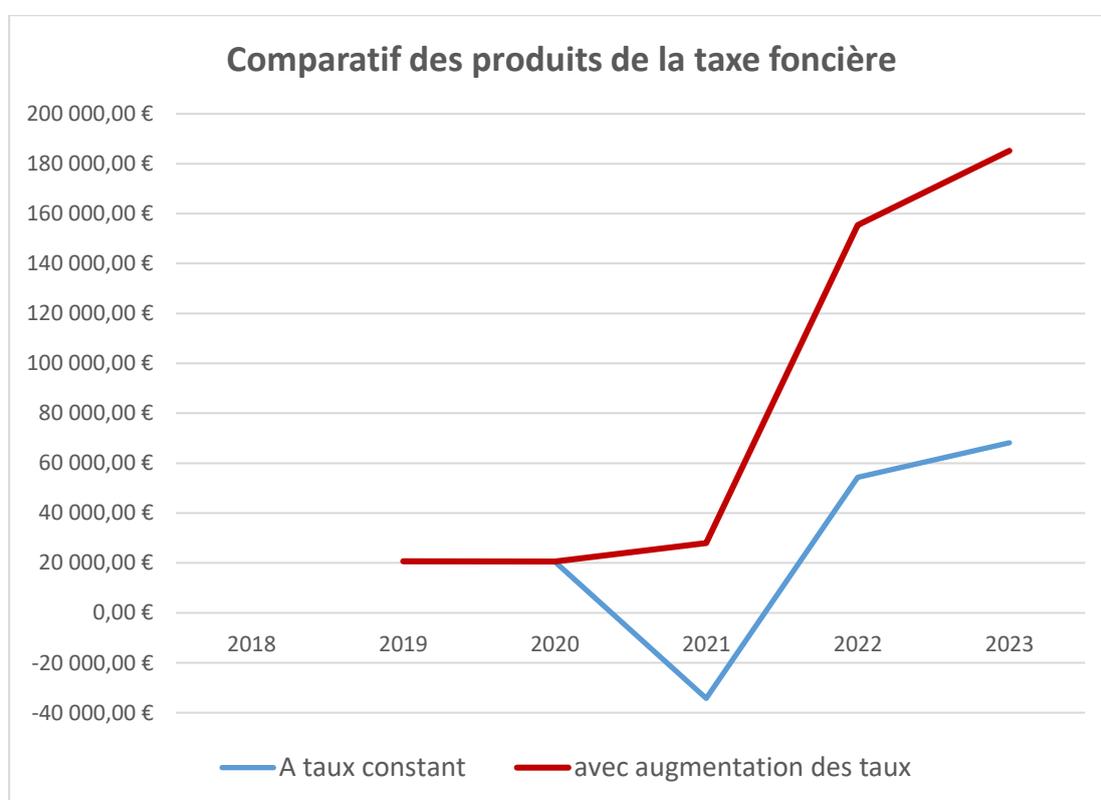


* les données 2023 de la strate ne sont pas disponibles

* avec prise en compte de la part départementale (15,05 %) à partir de 2021

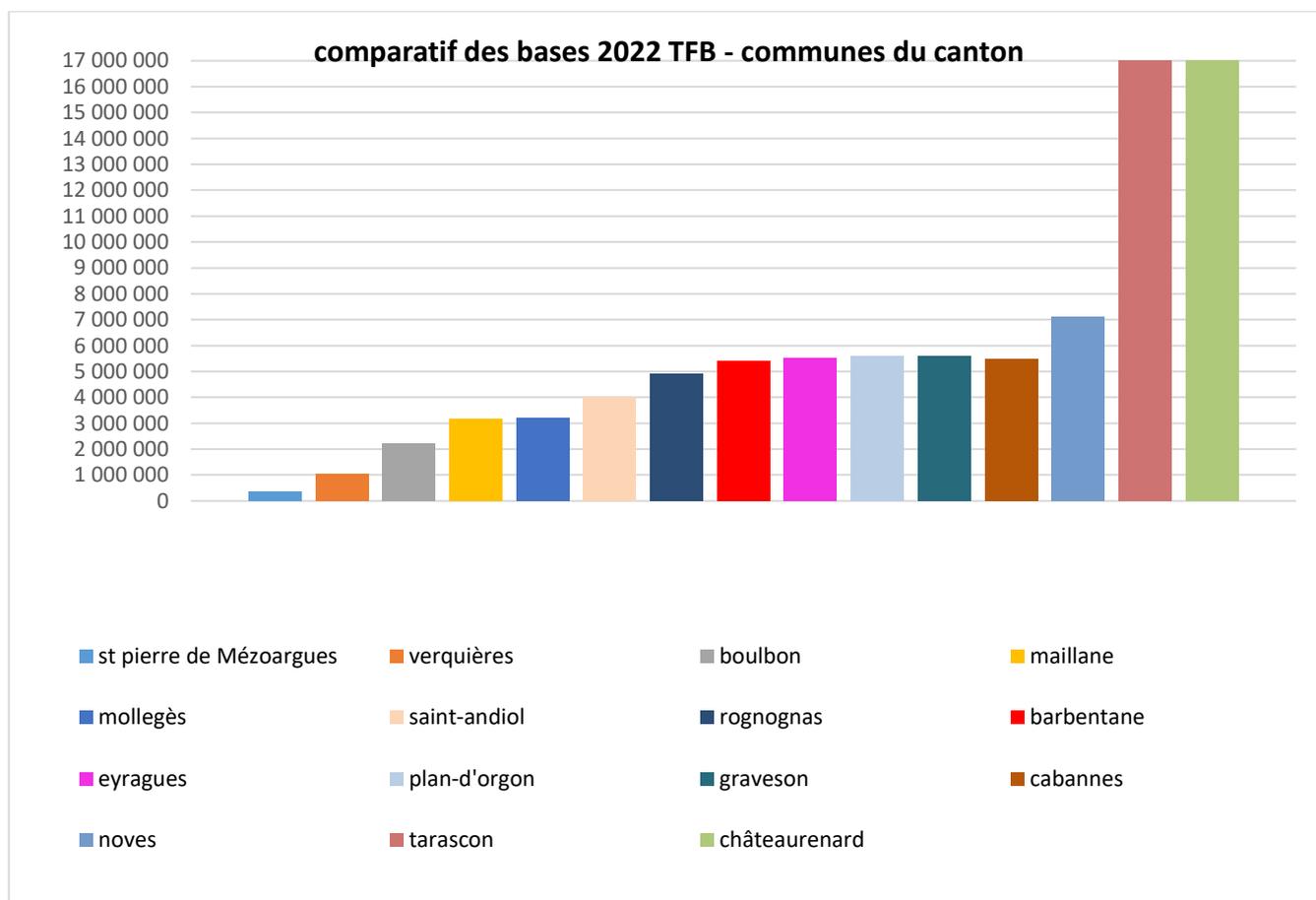
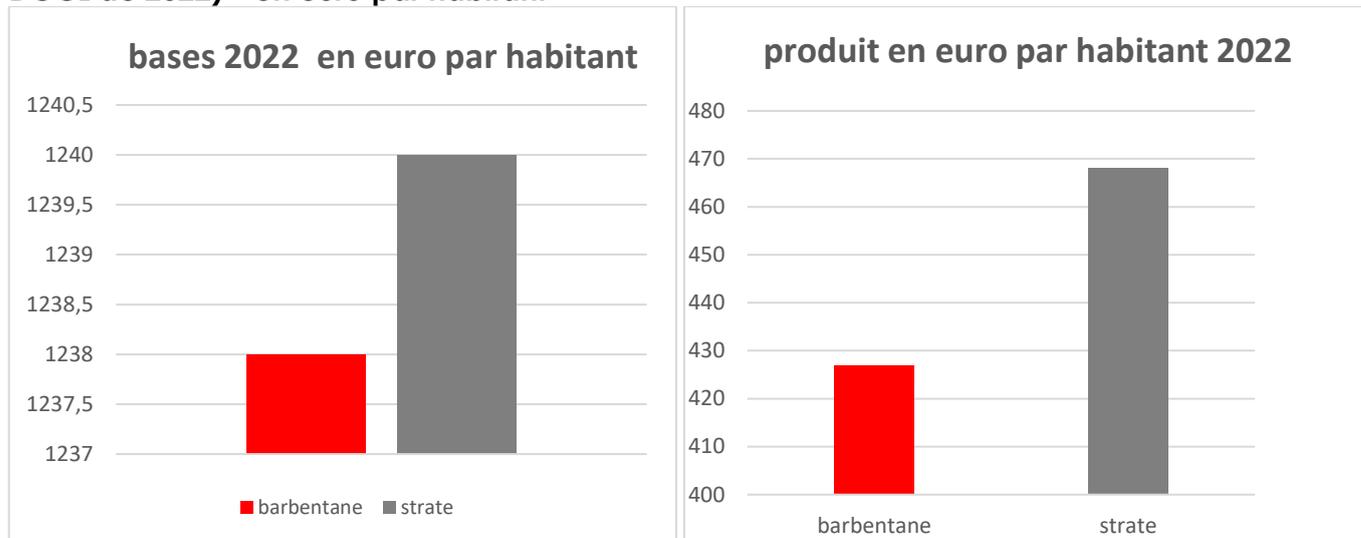
Les évolutions des taux de taxe foncière depuis 2021 ont été nécessaires afin d'assurer la pérennité des recettes de fonctionnement de la collectivité et de maintenir un niveau de Capacité d'Auto-Financement (CAF) suffisant pour continuer à garder une capacité d'investissement minimale sans trop avoir recours à l'emprunt.

A taux constant				avec augmentation des taux (sans prise en compte de la part départementale(15,05 %) à partir de 2021		
	base en milliers euros	produit	pdt sup à tx constant / N-1	produit	pdt supplémentaire / N-1	taux
2018	5 017	826 299,90 €		826 300 €		16,47%
2019	5 143	847 052,10 €	20 752,20 €	847 052 €	20 752 €	16,47%
2020	5 268	867 639,60 €	20 587,50 €	867 640 €	20 588 €	16,47%
2021	5 060	833 382,00 €	-34 257,60 €	895 620 €	27 980 €	17,70%
2022	5 390	887 733,00 €	54 351,00 €	1 051 050 €	155 430 €	19,50%
2023	5 804	955 918,80 €	68 185,80 €	1 236 252 €	185 202 €	21,30%

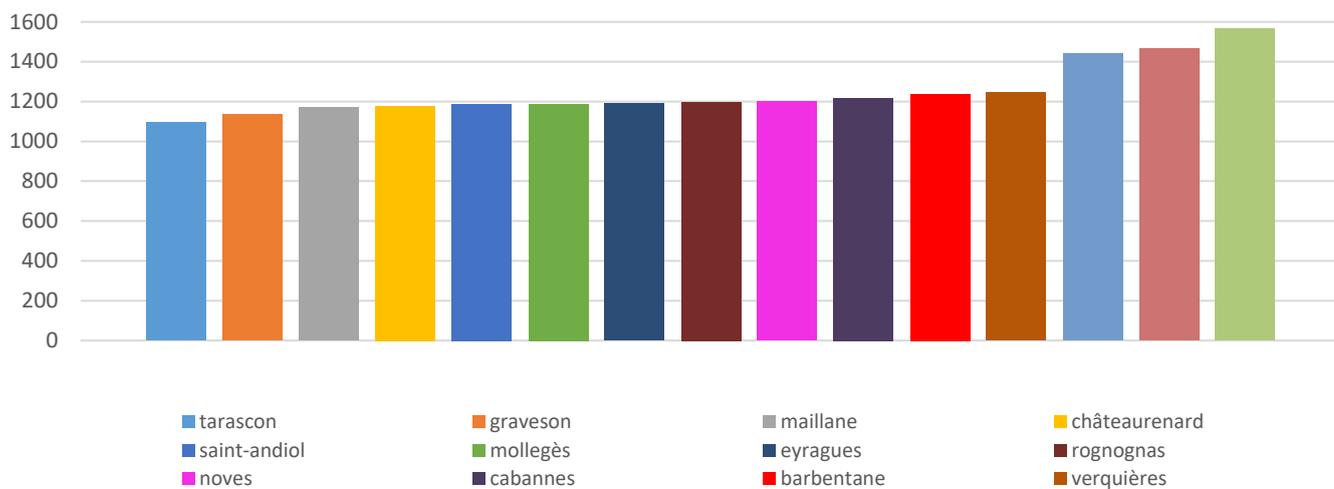


Néanmoins, Barbentane reste largement sous fiscalisée par rapport aux communes de même strate. Si l'on appliquait le taux moyen de la strate sur les bases de Barbentane, le produit supplémentaire pour la commune serait de 267 000 €.

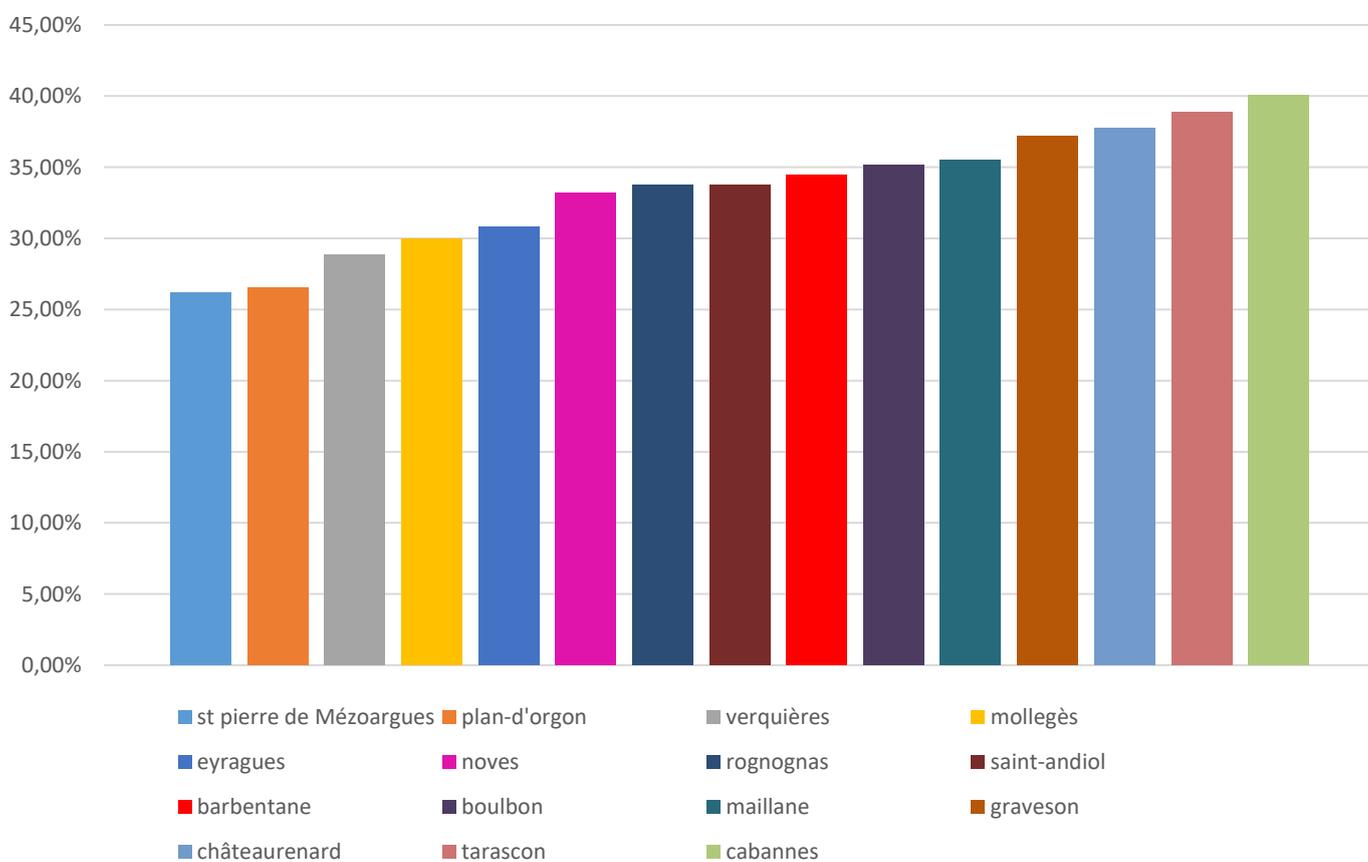
Mesures de l'écart de produits entre le taux de Barbentane et le taux moyen de la strate (données DGCL de 2022) – en euro par habitant



COMPARATIF DES BASES DES COMMUNES DU CANTON EN EURO PAR HABITANT (2022)



COMPARATIF DES TAUX DE LA TFB DES COMMUNES DU CANTON - 2022



Recettes et Dépenses de fonctionnement

Les dépenses en 2023 ont augmenté de 9.66 % par rapport à 2022 soit 455 000 €. Nous constatons une augmentation de plus de 300 000 € sur le chapitre 011 due à l'augmentation des prix de l'énergie, de l'inflation et aux travaux de débroussaillage et d'abattage nécessaires à la sécurisation des parcelles communales.

Les charges de personnel ont augmenté de 71 000 € par rapport à 2022. Cette augmentation est la conséquence de la revalorisation du point d'indice, de la stabilisation du service enfance-jeunesse.

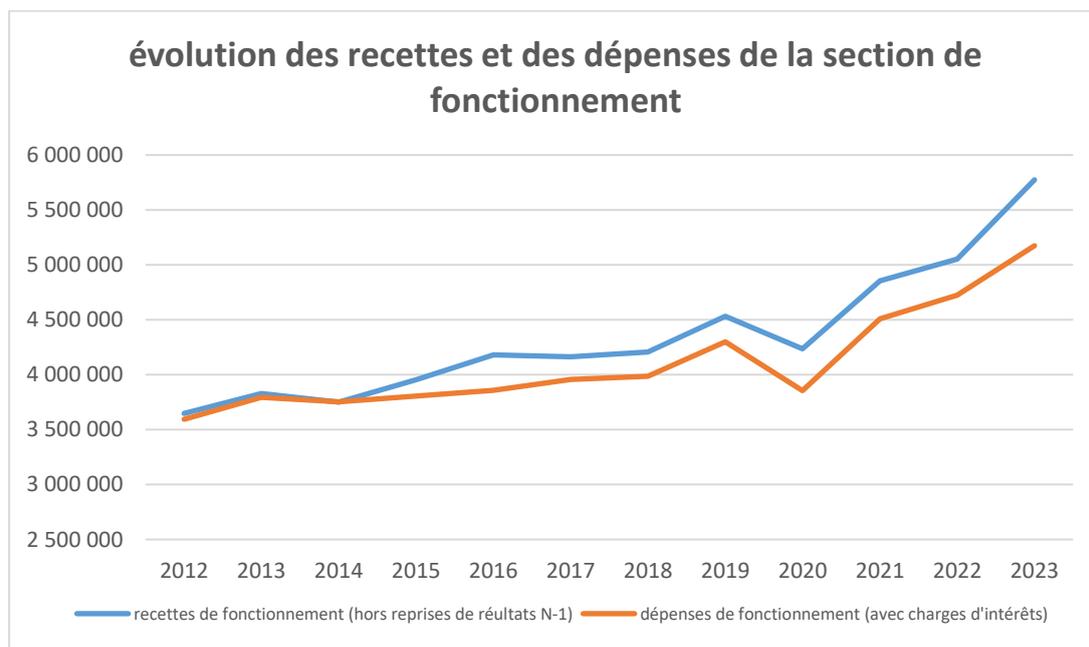
145 000 € supplémentaires ont été consacrés aux dotations aux amortissements.

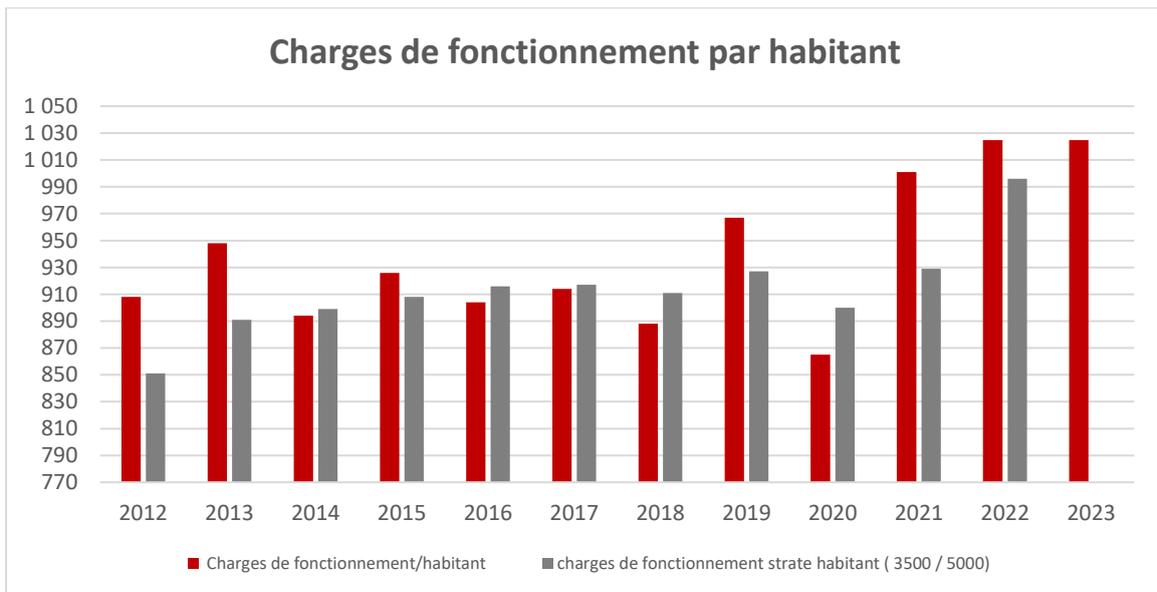
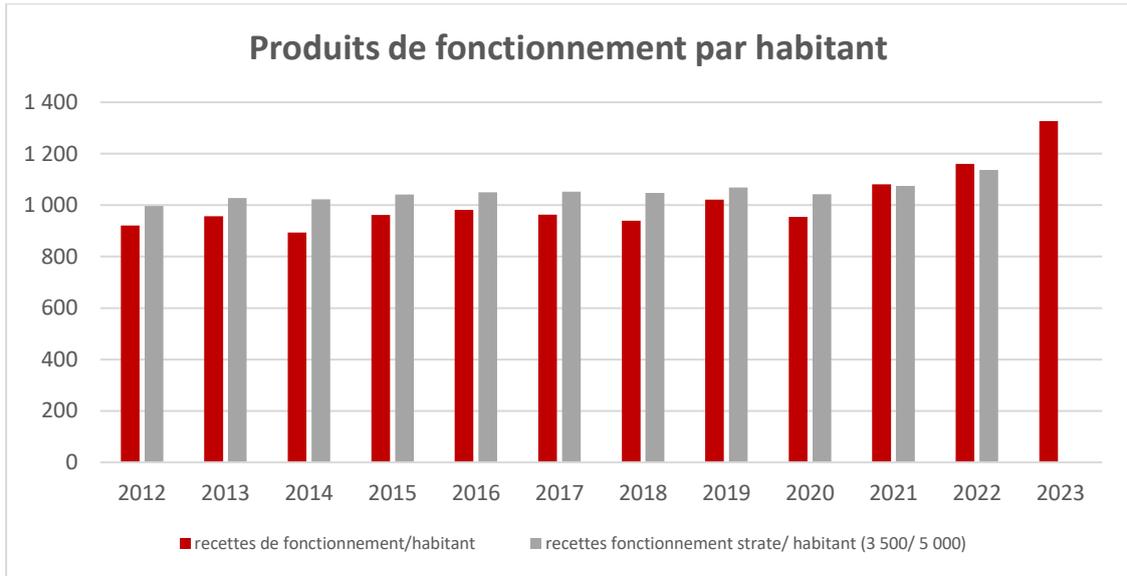
Les recettes ont augmenté de 12.62 %, soit 671 000 €, par rapport à 2022.

Près de la moitié de ces recettes, soit environ 300 000 €, est issue de recettes non pérennes :

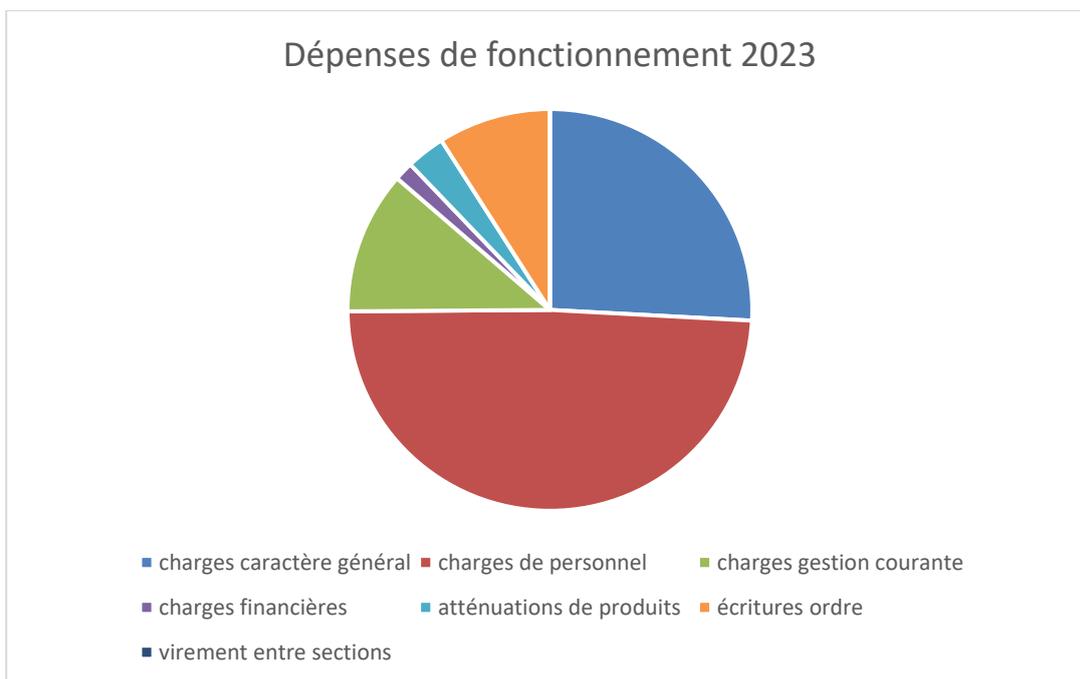
- 145 000 € du filet sécurité.
- 38 000 € de vente de bois.
- 87 200 € de subvention exceptionnelle de Terre de Provence.
- Rattrapage de 30 000 € sur le versement de la Taxe sur la consommation finale d'électricité.

L'augmentation des bases d'imposition et la mise en place de la TLPE apportent 204 000 € de recettes supplémentaires annuelles à la commune.



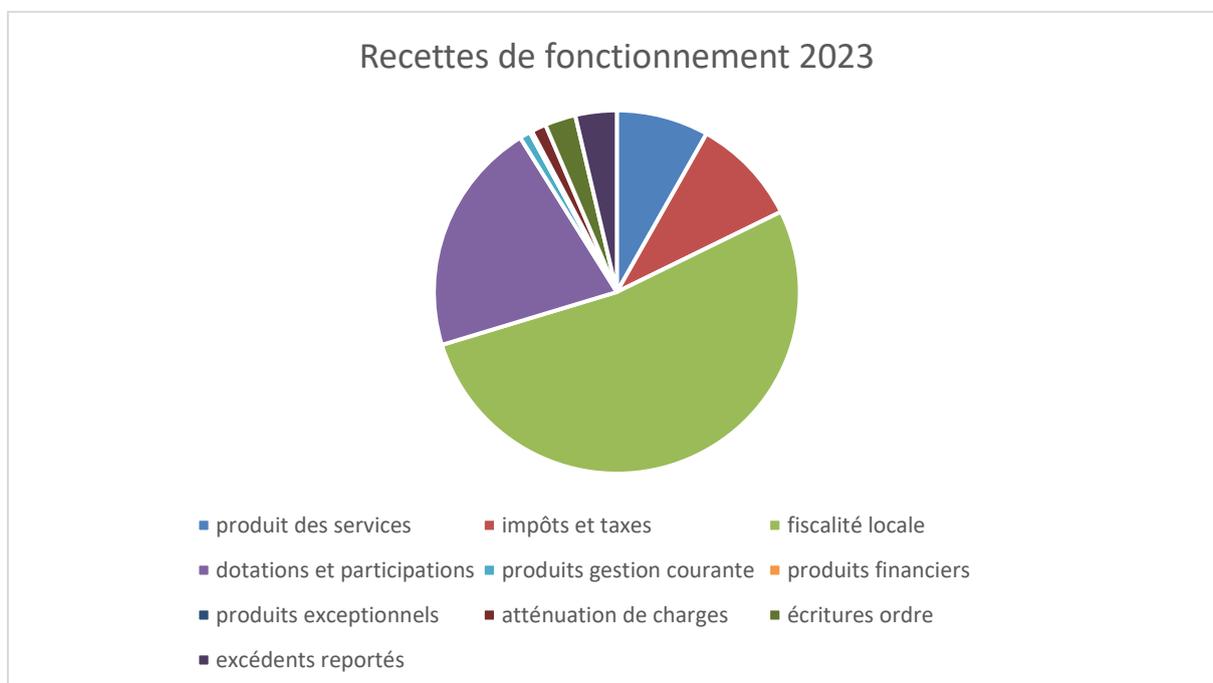


Le premier poste de dépenses est les dépenses de personnel qui représente 49 % des dépenses de fonctionnement.



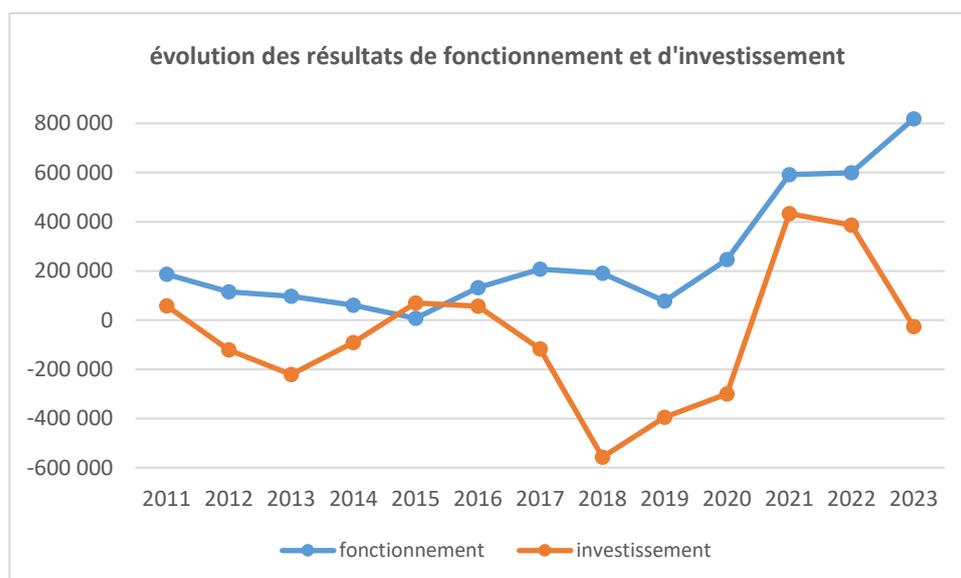
* Données en valeur absolue détaillées dans le tableau page suivante

Les recettes non pérennes énoncées, ci-dessus, ont fait augmenter « artificiellement » le résultat. Les impôts et taxes représentent 52 % des recettes communales.



* Données en valeur absolue détaillées dans le tableau page suivante

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023			RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023		
CHAPITRE	LIBELLE	REALISE			REALISE
011	charges caractère général	1 337 759,89 €	70	produit des services	488 916,75 €
012	charges de personnel	2 537 151,19 €	73	impôts et taxes	572 949,35 €
65	charges gestion courante	594 268,68 €	731	fiscalité locale	3 151 378,91 €
66	charges financières	78 541,48 €	74	dotations et participations	1 249 767,88 €
014	atténuations de produits	160 376,86 €	75	produits gestion courante	58 004,23 €
042	écritures ordre	466 375,77 €	76	produits financiers	614,16 €
023	virement entre sections	0,00 €	77	produits exceptionnels	11 300,21 €
			013	atténuation de charges	78 192,87 €
			042	écritures ordre	163 370,25 €
			002	excédents reportés	219 104,55 €
total		5 174 473,87 €	total		5 993 599,16 €
RESULTAT DE L'EXERCICE					819 125,29 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023					RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023			
CH.	LIBELLE	BP	REALISE	RAR	CH.		BP	REALISE
20	immobilisations incorporelles	366 809,47 €	156 767,13 €	102 676,59 €	10	Dotations fonds divers	606 364,24 €	623 960,59 €
204	subventions équipement versées	254 149,81 €	206 055,67 €	30 783,44 €	13	subventions	1 364 194,47 €	659 946,18 €
21	immobilisations corporelles	2 250 435,48 €	1 559 350,43 €	429 843,42 €	16	emprunts	300 000,00 €	300 000,00 €
23	immobilisations en cours	40 000,00 €	0,00 €		23	immobilisations en cours	40 000,00 €	0,00 €
16	emprunts	230 192,50 €	217 782,51 €		021	virement section fonctionnement	291 043,98 €	0,00 €
27	autres immobilisations financières	160 015,89 €	160 015,89 €		040	opérations d'ordre entre sections	477 321,82 €	466 375,77 €
040	virement entre sections	163 370,25 €	163 370,25 €		041	opérations patrimoniales	115 000,00 €	78 777,46 €
041	opérations patrimoniales	115 000,00 €	78 777,46 €		001	solde d'exécution reporté	386 062,60 €	386 062,36 €
total		3 579 973,40 €	2 542 119,34 €	563 303,45 €	total		3 579 987,11 €	2 515 122,36 €
							RESULTAT DE L EXERCICE	-26 996,98 €
							BESOIN DE FINANCEMENT	590 300,43 €

27 avance au PIDAF dans le cadre de la restauration des terrains incendiés
040 reprises sur subventions, provisions et intégrations des travaux en régie
041 intégration des frais d'études

23 avances marchés
040 amortissements et provisions
041 intégrations des frais d'études

Hypothèses d'évolution des différents postes en 2024

Les recettes

- La majoration de la taxe habitation sur les résidences secondaires, l'augmentation de 3.9 % des bases d'imposition et la compensation par l'Etat des pertes de recettes liées à la taxe habitation sur les logements vacants vont apporter 192 000 € de recettes supplémentaires à la collectivité ;
- La DGF devrait rester stable par rapport 2022 ;
- La taxe additionnelle sur les droits de mutation, après un produit exceptionnel sur 2023 (304 000 €), devraient accuser une baisse proche 23 % ;
- La suppression de l'écrêtement sur la dotation forfaitaire, estimée à 173 525 €.

Les dépenses

Les dépenses prévisionnelles de personnel, qui représentent actuellement 49 % des dépenses de fonctionnement et sont programmées à hauteur de 2 735 000 € au BP 2024. Elles étaient de 2 537 000 € au CA 2023, vont augmenter de 7,81 % s'explique principalement par :

- Les mesures gouvernementales :
 - o L'augmentation du SMIC et celle du point d'indice en juillet 2023 avec effet report sur 2024 ;
 - o La revalorisation forfaitaire des 5 points d'indice pour l'ensemble des agents au 1er janvier 2024 ;
 - o L'évolution de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour tenir compte de l'inflation ;
- Des évolutions liées à la carrière des agents (avancements d'échelon, Glissement Vieillesse Technicité) ;
- La variation des effectifs est marquée par le double effet des nouveaux recrutements et le décalage prévisionnel des arrivées et des départs.

Les effectifs du personnel communal

	2020	2021	2022	2023
Titulaires	42	42	47	49
Contractuels	11	23	18	15
Total	53	65	65	64

	2020	2021	2022	2023
Cat. A	2	5	4	4
Cat. B	2	2	4	5
Cat. C	42	51	55	55
Autres	5	7	2	0
Total	51	65	65	64

	2020	2021	2022	2023
Administration générale	9	10	11	11
Services techniques	26	23	20	19
Police municipale	2	1	2	3
Enfance-jeunesse-scolaire	13	16	15	15
Culture et communication	3	3	4	4
Petite enfance	0	12	13	12
Total	53	65	65	64

Une forte évolution des effectifs est visible en 2021 du fait de la municipalisation de la crèche et de l'intégration de ses 11 agents. En 2023 encore, les effectifs sont stables aussi bien quantitativement que dans leur statut, leurs catégories et la répartition entre les services.

Il est toutefois à relever la poursuite de la diminution du nombre de contractuels qui résulte de la titularisation d'agents au sein du service enfance-jeunesse et petite enfance dans le cadre de la politique RH de pérennisation des effectifs.

La répartition entre services est stable, à l'exception d'une baisse du nombre d'agents de la filière technique (-7 en 3 ans) qui s'équilibre avec une légère hausse dans les autres services (+2 en administration générale, +2 en enfance jeunesse, +1 en culture et communication, + 1 en police municipale).

Les charges de personnels ont augmenté logiquement en 2021 du fait de l'intégration du personnel de la crèche. Entre 2021 et 2023, elles ont progressé de 7 % (+ 5 % en 2022 et + 2 % en 2023).

L'augmentation de 2 % en 2023 correspond à une évolution logique due à la poursuite de la hausse du point d'indice (+1,5 % en juillet 2023) et aux variations « automatiques » de la masse salariale de la fonction publique, appelé Glissement Vieillesse Technicité (avancement dans les carrières, gains en technicité, promotions...).

En 2024, une hausse des dépenses de personnel d'environ 10 % est attendue pour plusieurs raisons :

- Augmentation de 5 points d'indice de tous les agents de la collectivité (décision de l'Etat) ;
- Recrutement d'un nouvel agent mutualisé avec le CCAS pour l'animation jeunes et seniors ;
- Versement d'une prime exceptionnel de pouvoir d'achat en faveur de 95 % des agents de la collectivité ;
- Revalorisation des rémunérations du personnel contractuel de la crèche (obligation triennale) ;
- Augmentation du coût de l'assurance statutaire du fait de l'augmentation de la masse salariale.

Les charges à caractères général (chapitre 011) ont augmenté de 330 000 € entre 2021 et 2023 (dont 136 000 € uniquement pour la fourniture d'électricité). En plus de l'inflation, les dépenses de réparations sur les bâtiments, les véhicules, les travaux d'abattages et les obligations légales de débroussaillage pèsent sur les dépenses communales. En 2024, le chapitre 011 intégrera les OLD, la mission d'animation du Plan Communal de Gestion des OLD, l'élaboration d'un règlement local de Publicité.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) qui ont augmenté de 161 000 € entre 2021 et 2023 sont impactées notamment :

- La subvention au CCAS : +104 000 €.
- La contribution au SDIS : + 11 000 €. En 2024, la contribution est portée à 168 000 €.
- Les subventions aux associations : + 24 000 €

Le versement de la subvention foncière de 60 000 € effectuée à Soliha va être dégrévée du prélèvement au titre de la SRU (chapitre 014) sur l'exercice 2024.

Dans le cadre du contentieux qui oppose la commune et l'Ogec des provisions budgétaires (chapitre 042) vont être constituées à hauteur de 170 617.00 € pour les forfaits 2022/2023, 2023/2024, et l'avance de 50 % pour le forfait 2024/2025.

Orientations budgétaires

L'adaptation des dépenses de fonctionnement à l'évolution des ressources de la collectivité :

La municipalité devra poursuivre sa démarche de recherches d'économies et de rigueur, tout en garantissant le maintien de l'offre de services à la population.

Les efforts consentis depuis plusieurs années en matière de sécurité et de proximité seront reconduits.

Les travaux de rénovation thermique et énergétique et de développement des énergies renouvelables engagés sur les bâtiments communaux devraient nous permettre de réduire nos consommations en électricité, en gaz et en bois de chauffage. Le relamping de l'éclairage public et l'installation d'un système de programmation vont contribuer à la baisse des consommations. De la même façon, l'isolation des bâtiments et leur passage en LED permettra également des économies.

Le soutien aux associations : La municipalité souhaite continuer à apporter son soutien aux nombreuses associations qui participent aux manifestations et festivités communales et contribuent à la cohésion et à la vie du village.

La maîtrise de l'endettement : avec des capacités d'emprunt confortées, la commune dispose d'un véritable levier pour financer le programme d'investissement du mandat, notamment pour réaliser les investissements en matière d'économies d'énergies.

La recherche de financements extérieurs : plusieurs opérations bénéficient des financements obtenus de l'Agglomération, du Département, de la Région, de l'Etat et d'autres financeurs publics ou privés. La commune continuera de solliciter tous les partenaires institutionnels en utilisant les différents dispositifs existants afin d'obtenir le maximum de financements pour ses opérations d'investissement.

La stratégie patrimoniale : des baux à réhabilitation ont été signés en 2022 et 2023. Les subventions foncières versées viendront en déduction du prélèvement au titre de la loi SRU :

- 60 000 € sur 2024 ;
- 120 000 € sur 2025.

La stratégie d'investissement reste axée sur le développement harmonieux du village, le développement durable, les besoins en équipement et la rénovation des bâtiments communaux.

Les principales opérations d'investissement envisagées sont les suivantes :

- L'enfouissement des réseaux quartier de la Fontaine ;
- La poursuite du programme de modernisation des équipements d'éclairage public ;
- L'aménagement paysager aux abords de l'Ehpad ;
- Les travaux de réhabilitation de voirie : impasse de Réchaussier, impasse du Siphon, chemin du Colombier, impasse de l'Eglise, chemin de la Tour Anglica, route des carrières... ;
- Les études en vue du réaménagement de la place du marché, des abords de la salle des fêtes et de la traversée de la RD35 ;
- Sécurisation des cheminements doux le long de la route de Boulbon et d'Avignon (RD35).
- Les études en vue de la construction de la nouvelle crèche ;
- La rénovation d'un bâtiment rue Canada en vue d'y transférer la Police Municipale ;
- La révision du PLU ;
- La réalisation des OLD communales le long des voies communales ouvertes à la circulation publique ;
- La rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux.
- La rénovation de la toiture de l'Eglise.

Conclusion

La commune souhaite poursuivre sa politique de développement harmonieux afin de continuer à réaliser des aménagements publics de qualité, dans une logique de développement durable et dans le respect de l'identité du village et remettre à niveau ses équipements qui ont souffert durant plusieurs années d'un déficit d'entretien et de maintenance.

Les recettes supplémentaires afférentes à l'augmentation des bases d'imposition couvriront l'augmentation des charges de personnel mais ne dégageront pas d'autofinancement supplémentaire.

Une partie de l'excédent de fonctionnement 2023 servira à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement (590 300 €).

Des gros travaux de rénovation thermique et énergétique et de développement des énergies renouvelables devront être engagés notamment au groupe scolaire des Moulins et à la salle des fêtes. Ces travaux pourront être financés par l'emprunt, sans impact sur les charges financières qui pèsent sur la commune, dans la mesure où l'annuité ne serait pas supérieure au montant des économies d'énergies réalisées.

C'est la raison pour laquelle un principe de responsabilité et de réalité doit nous guider : protéger autant que faire se peut le pouvoir d'achat de nos concitoyens tout en permettant à la commune de continuer à fonctionner et à investir sans sombrer dans l'immobilisme.

Ce rapport d'orientations budgétaires permet donc aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les grands choix financiers qui doivent présider au vote du budget primitif 2024 et aux arbitrages à avoir entre la recherche d'économies de fonctionnement supplémentaires, le développement de la commune, le recours à l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif provisoire 2023,